

DENIS SZABO

**NOTE SUR LE RÔLE DE LA CRIMINOLOGIE DANS LA
PREVENTION DU CRIME, LE TRAITEMENT
ET LA REINSERTION SOCIALE DU DELINQUANT**

**NOTE SUR LE ROLE DE LA CRIMINOLOGIE DANS LA
PREVENTION DU CRIME, LE TRAITEMENT
ET LA REINSERTION SOCIALE DU DELINQUANT**

La criminologie partage avec les autres sciences appliquées une vocation à éclairer l'action des praticiens, des décideurs et des gestionnaires dans le champ pénal. Elle partage aussi, avec les mêmes disciplines appliquées telles que l'urbanisme, les relations industrielles, les communications, etc., la même difficulté pour établir le dialogue avec ceux qui pratiquent dans le champ pénal au titre de décideurs, gestionnaires ou intervenants. Ce champ est vaste. Il va du législateur au travailleur social en passant par des professions traditionnelles comme la magistrature, le personnel policier, pénitentiaire, les experts psychiatres et psychologues jusqu'aux intervenants variés provenant des sciences humaines et sociales.

Les postulats sur lesquels repose la criminologie comme science appliquée au champ pénal (certains préfèrent le terme "question pénale") sont les suivants:

- a) La connaissance scientifique empirique du phénomène criminel (*crime, criminel, criminalité*) est nécessaire et utile aux décideurs. Ceux-ci en ont une connaissance intuitive, approfondie, basée sur une longue pratique. Toutefois, il leur manque en général la distance et la perspective critique (critique de l'expérience immédiate, habituelle) qui résultent d'une connaissance plus précise, plus globale de l'ensemble du phénomène qui les concerne. Ce lien est loin d'être évident dans l'esprit de maints décideurs. L'expérience prouve cependant qu'il peut être expliqué d'une manière convaincante. Il en est ainsi dans d'autres secteurs sociaux et administratifs, des plus anciens (*armée*) aux plus récents (*affaires sanitaires et sociales*). Mais il est vrai que c'est une démarche qui ne va pas sans explications, persuasion ou peine.
- b) La connaissance scientifique plus élaborée qui suit le modèle classique d'analyse des variables dans le cadre d'hypothèses théoriques plus ou moins complexes est de nature à éclairer les mécanismes psychologiques, sociaux et culturels sous-jacents à certains comportements ou décisions. Quels sont les effets de la prévention générale ou spéciale sur les stratégies des criminels-prédateurs? Quels sont les effets de l'organisation du travail policier sur les performances dans l'identification et l'arrestation des criminels? Quels sont les effets des modes de relation et de formation de ce même personnel quant à leur travail? Quels sont les effets de l'implication communautaire du personnel de police au niveau des quartiers, des régions, dans le travail interprofessionnel? Y a-t-il des justifications aux variations des sentences pour les délits similaires? Quels sont les mécanismes

qui règlent l'approvisionnement du système judiciaire en amont de la sentence? Quels sont les mécanismes qui règlent le flux des cas en aval de la sentence? Quels sont les effets de l'incarcération prolongée? De la détention provisoire prolongée? L'étude des carrières criminelles révèle-t-elle des informations sur l'approvisionnement judiciaire de l'univers carcéral en diminuant la proportion des délinquants d'occasion? Les recherches longitudinales révèlent-elles l'existence d'une population particulièrement exposée à devenir délinquante? Il y a des transactions qui interviennent dans l'application des lois à l'échelle locale dans le contexte de l'interaction entre gestionnaires de la loi et délinquants réels ou potentiels; comment affectent-elles l'impact de la législation sur les comportements et pratiques?

Enfin, quels sont les effets de la socialisation des adolescents dans le contexte actuel de chômage et d'éclatement des relations familiales? Problèmes en outre aggravés par les effets de l'émigration.

- c) La connaissance scientifique de l'homme et de la société, c'est-à-dire la recherche fondamentale, alimente et irrigue d'une manière permanente les unités d'enseignement et de recherches criminologiques. Ces dernières reformulent leur problématique de recherche en s'inspirant des résultats produits par les laboratoires des sciences fondamentales. Ainsi, par exemple, les découvertes en psychopharmacologie (les neuroleptiques), en neurologie (les neurotransmetteurs), en psychologie cognitive et sociale (la sociologie des normes, de la morale, de la stratification sociale et de la bureaucratie) stimulent les hypothèses de travail des chercheurs.

- d) Les recherches évaluatives, utilisées largement dans les divers services de l'administration publique à la suite de l'entreprise privée, ont exactement le même potentiel dans le champ pénal. Leur impact peut être plus grand lorsqu'il s'agit d'évaluer les services policiers ou les programmes de prévention et de resocialisation.

Toutefois, l'Ordre Judiciaire résiste (comme l'Ordre des Médecins) à une évaluation de ses services pour des raisons de déontologie et de hiérarchie sociale.

L'accroissement des divers programmes, tels que celui du contrôle judiciaire, le traitement des toxicomanes, l'encadrement des jeunes, l'assistance aux marginaux, etc., incitent les bailleurs de fonds à demander à financer des recherches évaluatives.

- e) Les recherches sur l'impact de la vie urbaine, sur les individus et les groupes sociaux, la relation entre le contrôle social informel des groupes primaires et secondaires et le contrôle formel des systèmes d'administration et de justice (police, tribunaux, établissements de détention) ouvrent des perspectives considérables pour la prévention sociale. Celle-ci s'exerce dans la revitalisation et la reconstruction du contrôle social effectif à l'échelle des quartiers, des zones, des communautés urbaines. La création du "Forum Européen de la Sécurité Urbaine" par exemple, sous les auspices du Conseil de l'Europe et sur l'initiative des villes et milieux français, mérite mention à cet égard. Les résolutions du Congrès de Barcelone, adoptées en novembre 1987, et que nous donnons en annexe, rappellent de sem-

blables mobilisations qu'ont connues des villes américaines sous l'impulsion de l'administration Kennedy dans les années 60 qu'illustre l'oeuvre du criminologue LLOYD OHLIN.

Les besoins des recherches appliquées qui s'expriment à travers ces réglementations, l'insistance sur la formation des spécialistes en prévention (les "préventionnistes" comme on appelle au Québec les criminologues qui se destinent à ce secteur), sont des indices évidents de l'urgence pour les responsables universitaires et ceux de la recherche scientifique à prévoir des cadres ou des lieux où l'on produira ces connaissances et dispensera cette formation.

- f) Enfin, il y a le domaine pénologique, les conditions d'exécution des peines privatives de liberté. Elles demeurent une préoccupation lancinante -Le mot n'est pas trop fort- de la recherche criminologique. La désillusion qui résulte de l'échec de l'intention "médicinale" de l'incarcération a discrédité cette approche. A l'origine, celle-ci fut tributaire d'une philosophie humaniste des peines, d'une présomption de la volonté des détenus à être resocialisés. On présumait également de la puissance des techniques psycho et socio-thérapeutiques pour y parvenir. Chacune de ces présomptions concernant le "traitement" pénitentiaire fut l'objet de contestations, parfois violentes, dans la décennie 1965-1975. Il suffit de rappeler l'influence cathartique des travaux de philosophes et d'historiens tels Michel Foucault, en France, pour qui il était illégitime et immoral de se pencher sur l'institution d'enfermement autrement que dans un esprit de dénonciation, de mise en question radicale. L'affaiblissement du mouvement de "Défense Sociale" animé par l'éminent juriste français Marc Ancel, dans l'opinion aussi bien que dans les milieux intellectuels d'avant-garde, illustre la profondeur de cette image. Il s'ensuit que ni l'administration pénitentiaire, ni la communauté des chercheurs, ne se distingue par l'intérêt soutenu pour la recherche pénologique. Inclus d'abord dans notre domaine d'investigations, nous devions l'écarter ultérieurement faute de matériel suffisant. Or, le problème concret de la survie des milliers d'hommes condamnés à des peines prolongées pose d'innombrables problèmes aux chercheurs à partir de l'espace carcéral, la violence secrétée par une éventuelle exiguité (travaux du Dr. Ellénberger à Montréal et ceux du Clark Institute of Psychiatry à Toronto), la création des sous-cultures carcérales à base ethnique ou sexuelle et leur relation avec la gestion sont parmi les problèmes qui se posent aux chercheurs comme aux administrateurs. Les révoltes répétées des détenus sont un clignotant qu'on néglige à ses risques et périls.
- g) La criminologie radicale se nourrit du sentiment d'illégitimité qu'inspire un système social dont les sources ambiguës ne peuvent plus fonder la légalité. C'est une société truffée d'illégalisme. L'illégitimité engendre les illégalismes et vice-versa. C'est à partir de l'analyse de la normativité sociale, c'est-à-dire de la genèse de nouvelles normes fondatrices de comportements qu'il s'agit de cerner les sources sociales de la déviance, de la marginalité, de la délinquance, de définir, ou plutôt de disqualifier, la "normativité".

Denis SZABO

Le 1er février 1988